

38e session de la Conférence générale

3-18 novembre 2015

Bienvenue à la 38e session de la Conférence générale

Ce guide contient des informations sur la structure et les travaux de la Conférence générale qui, nous l'espérons, vous seront utiles.

Vous y trouverez les plans des lieux où se tiennent les réunions.

Le *Bureau d'information des délégués* est à votre disposition pour vous orienter et vous communiquer les dernières informations sur les travaux de la Conférence générale.

■ Site Web de la 38^e Conférence générale

Vous trouverez toutes les informations sur le déroulement de la session et les manifestations parallèles sur le site Web de la Conférence générale :

<http://www.unesco.org/new/fr/general-conference>

Vous êtes invités à visiter quotidiennement la page Web de la Conférence générale pour obtenir les dernières informations sur l'ordre du jour, le calendrier des réunions, les événements spéciaux et leur emplacement.

Le Secrétariat de la 38^e session de la Conférence générale

vous souhaite une fructueuse et agréable session.

- **A savoir dès votre arrivée**
- **La Conférence générale**
- **Dates à retenir pendant la Conférence générale**
- **Documentation et information**
- **Activités diverses organisées pendant la Conférence générale**
- **Guide pratique**
- **Plans & salles de réunion**

A savoir dès votre arrivée

La 38^e session de la Conférence générale se tient à Paris, au Siège de l'Organisation, du **mardi 3 novembre 2015** à **10 heures** au **mercredi 18 novembre 2015**.

Il est recommandé d'arriver à Paris la veille de la session afin de pouvoir remplir sans hâte un certain nombre de formalités.

■ Inscription

L'inscription des délégations des **États membres** et des **Membres associés** à la 38^e session de la Conférence générale s'effectue en ligne. Chaque **délégation permanente** est invitée à inscrire en ligne tous ses membres qui participent à la session à l'adresse Internet suivante : <https://fr.unesco.org/general-conference/registration> en utilisant son compte réseau générique.

Tous les membres des délégations nationales doivent s'inscrire en ligne afin de confirmer leur participation.

Un **badge** sera remis à chaque participant, à la **Réception des délégués**, bâtiment Fontenoy, face à la **Salle I**, à l'exception des personnels des délégations permanentes qui disposent déjà d'un badge UNESCO. À noter que le badge sera exigé à l'entrée des bâtiments et à tout contrôle de sécurité.

Les **observateurs** des **organisations intergouvernementales, non gouvernementales** et des fondations sont priés de se faire inscrire à la **Réception des OIG/ONG** (bâtiment Fontenoy, Pavillon Suffren – 125, Avenue de Suffren).

■ Pouvoirs

Les pouvoirs doivent être envoyés une semaine avant la date d'ouverture de la session ([art. 23 du Règlement intérieur](#)).

Les délégations dont les pouvoirs n'ont pas encore été présentés à la Directrice générale sont priées de les remettre directement au **Secrétariat du Comité de vérification des pouvoirs**, chargé de contrôler les pouvoirs de toutes les délégations (Bureau S-375, sous-sol du Bâtiment des Conférences).

■ Information des délégués

Le **Bureau d'information des délégués** (Salle des Actes, rez-de-chaussée) renseigne les participants sur le déroulement des réunions de différentes manières :

● Écrans

Le programme quotidien des séances et toutes les informations sont annoncés sur les écrans de télévision du site de l'UNESCO.

● MAG

Ce magazine offre un aperçu des réunions et des événements spéciaux qui se tiennent pendant la session. Des exemplaires du **MAG** seront disponibles en anglais et en français le premier jour de la Conférence générale.

● Journal électronique de la Conférence

Le journal électronique de la Conférence (**e-journal**), disponible en ligne seulement, propose un aperçu régulièrement mis à jour des travaux de la session, y compris les programmes du jour ainsi qu'un résumé des débats de la veille. Vous y trouverez des informations actualisées sur les événements spéciaux, les visites officielles et les activités organisées dans le cadre du 70e anniversaire de l'UNESCO.

■ Textes fondamentaux

Tous les détails sur le fonctionnement de la Conférence générale, notamment l'Acte constitutif et le [Règlement intérieur](#), figurent dans les **Textes fondamentaux**, disponibles avec d'autres documents de base de la Conférence, dans une valisette sur la table de chaque délégation dans les salles de réunion.

■ Documentation

Pour indiquer les documents dont votre délégation souhaite disposer (une copie en une seule langue par délégation), il suffit de remplir l'imprimé 18 de la Conférence générale « **G.C. form 18** » à retirer au [service de Distribution des documents](#), au sous-sol du bâtiment des Conférences. Vos documents seront mis à votre disposition chaque jour dans votre casier, à ce même comptoir.

Dans chaque salle de réunion, un nombre limité de documents nécessaires aux travaux de l'organe qui y siège seront disponibles.

Tous les documents de la Conférence générale sont accessibles sur l'Internet.

Deux documents sont à lire : le **38 C/1** (Ordre du jour) et le **38 C/2** (Organisation des travaux de la session), pour vous permettre de choisir les commissions et les séances auxquelles vous assisterez. Il en est de même pour le **e-journal** de la Conférence qui sera publié en ligne tout au long de la session et régulièrement mis à jour.

■ Langues de travail

Les langues de travail sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

L'interprétation simultanée est assurée dans ces **six** langues ; tous

les documents qui appellent une décision de la Conférence générale sont publiés dans ces langues. Les documents d'information (**38 C/INF**) ainsi que les rapports (**38 C/REP**) sont disponibles en anglais et français seulement.

■ **Débat de politique générale** (Déclarations nationales)

Pour toute question relative au débat de politique générale, les délégations sont invitées à s'adresser à [Mme Catherine Thiounn](#) (tél. : **80921** ; bureaux **D.034**).

■ **Placement des délégués**

Dans les salles de plénière et des commissions, les **États membres** ont une place qui leur est attribuée selon l'ordre alphabétique de leur nom en français, en commençant par l'Angola dont le nom a été tiré au sort lors de la 196^e session du Conseil exécutif. Le nombre de places par délégation varie suivant la salle. Des emplacements sont réservés aux observateurs.

La Conférence générale

La **Conférence générale** se réunit tous les deux ans. Les participants en sont tous les États membres et Membres associés ; les États non membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales ainsi que d'autres partenaires officiels de l'UNESCO sont invités en tant qu'observateurs.

La Conférence générale détermine la ligne de conduite générale de

l'UNESCO, son budget et ses politiques :

- **en discutant** de toutes les questions qui concernent la politique générale de l'Organisation ;
- **en adoptant** un programme pour les quatre années suivantes, et un budget pour deux ans dont le projet soumis à la Conférence générale est le résultat d'un processus de consultation entre les États membres et le Secrétariat ;
- **en élisant** pour quatre ans les membres du Conseil exécutif (renouvelés par moitié à chaque session) ;
- **en élisant** tous les quatre ans le Directeur général ; et
- **en adoptant** tous les huit ans la Stratégie à moyen terme de l'Organisation.

■ Fonctionnement

La Conférence générale mène ses travaux en plusieurs organes – Plénière, commissions et différents comités ou groupes de travail – qui se réunissent parfois simultanément.

■ Plénière

Les chefs des délégations qui assistent aux séances plénières prennent part au débat de politique générale. Toutes les décisions de la Conférence générale sont prises en Plénière.

■ Commissions et comités

La Conférence générale peut instituer à chaque session les commissions qu'elle juge nécessaires. À la 38^e session, il est recommandé que la Conférence générale institue six commissions.

Dans chaque commission, le bureau élu est constitué d'un président, de quatre vice-présidents et d'un rapporteur ; il est assisté par un secrétariat composé de fonctionnaires spécialement affectés à la

commission pour la durée de la session. L'ordre du jour des commissions est organisé autour d'un des domaines principaux du programme de l'UNESCO :

Commission ED : **Éducation** (Salle II)

Commission SC : **Sciences exactes et naturelles** (Salle II)

Commission SHS : **Sciences sociales et humaines** (Salle XII)

Commission CLT : **Culture** (Salle II)

Commission CI : **Communication** (Salle XI)

Commission APX : **Finances, administration et questions générales, soutien du programme et relations extérieures** (Salle XI)

Dans chaque débat, une **délégation** prend, en principe, la parole une seule fois. Il est souhaitable que les délégués qui ont un **projet de résolution (DR)** à présenter le fassent pendant leur intervention. Cependant, chaque commission peut aussi décider d'examiner les **DR** à la fin du débat.

Les travaux de la Commission **APX** commenceront dès le **mercredi 4 novembre 2015** à 10 heures et seront suivis par ceux des autres commissions.

Il existe, par ailleurs, quatre comités statutaires :

■ **Le Comité de vérification des pouvoirs** (Salle VIII), comprend **neuf** membres élus à la première séance plénière de la Conférence générale sur proposition du président provisoire ; il vérifie l'accréditation des différents participants.

■ **Le Comité juridique** (Salle VI), comprend **vingt-quatre membres** élus par moitié aux deux sessions précédentes ; il est

chargé d'examiner les projets d'amendement à l'**Acte constitutif** ou au **Règlement intérieur** de la Conférence générale ainsi que les questions juridiques qui lui sont soumises.

■ **Le Comité des candidatures (Salle IV)** comprend les chefs de toutes les délégations disposant du droit de vote à la Conférence générale ; il examine et soumet à la Conférence générale des propositions touchant la composition des commissions et comités et des autres organes dont les membres doivent être élus par la Conférence générale ([art. 34 et 35 du Règlement intérieur](#)).

■ **Le Bureau de la Conférence générale (Salle X)** pilote et coordonne les travaux des commissions et comités ; il est composé du Président de la Conférence générale et de ses vice-présidents ainsi que des présidents des organes subsidiaires. Il fixe l'ordre du jour des séances plénières et étudie les demandes d'inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour. Les présidents des commissions et comités viennent régulièrement lui faire rapport sur le travail en cours.

■ **Prise de parole**

Durant le débat de politique générale (déclarations nationales), les orateurs doivent limiter leur intervention à six minutes. Les observateurs disposent de trois minutes.

Les délégations sont invitées à communiquer à l'avance à [Mme Catherine Thiunn](#) (tél. : **80921**, bureaux **D.034** ; courriel : c.thiunn@unesco.org) le texte (sur papier et en version électronique) de leur intervention qui sera remis aux interprètes et à la presse.

En commission, le temps de parole est fixé par le Président. Pour pouvoir y prendre la parole, il convient de contacter le secrétariat de la commission, avant ou en cours de séance, mais avant la clôture

de la liste des intervenants. Pour assurer une interprétation précise et un rapport fidèle, il est utile de donner d'avance son texte, même s'il n'est pas dactylographié, au secrétaire et au rapporteur de la commission.

Les commis de salle sont à la disposition des intervenants pour faire des photocopies.

Habituellement, les orateurs parlent de leur place; néanmoins, pendant le **débat de politique générale**, en **Salle I**, les chefs de délégation interviennent de la tribune.

■ Les projets de résolution

Un projet de résolution, ou **DR** (de **Draft Resolution**), est une proposition présentée par une ou plusieurs délégations en vue de la faire adopter comme une décision de la Conférence générale. La plupart des DR visent à modifier des orientations du **Projet de programme** et de **budget** et sont examinés en premier lieu dans les commissions; quelques autres vont directement en Plénière lorsqu'ils portent sur des points de l'ordre du jour traités par celle-ci seulement.

■ Modalités de vote

Chaque État membre a une voix, sauf si ses pouvoirs n'ont pas été acceptés comme pleinement valables par le Comité de vérification des pouvoirs ou s'il n'a pas satisfait aux dispositions de **l'alinéa 2 de l'article 83 du Règlement intérieur** concernant les arriérés de contributions.

Il y a trois façons de voter: à main levée (le plus courant), par bulletin secret (pour les élections) ou par appel nominal (dans des cas exceptionnels). Pour voter « à main levée », il suffit de lever la plaque sur laquelle figure le nom de son pays.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et votants sauf dans les cas où la majorité des deux tiers est requise, l'admission de nouveaux membres, par exemple ([art. 84 et 85 du Règlement intérieur](#)).

Souvent, lorsqu'un accord se dégage, les décisions sont prises sans vote, par consensus.

■ Élections

De nombreuses élections ont lieu pendant la Conférence générale, organisées par le Comité des candidatures :

- l'élection du **Bureau de la Conférence générale** qui a lieu, sur proposition du Conseil exécutif, au début de la Plénière ;
- l'élection de **membres du Conseil exécutif** qui a lieu en accord avec la répartition des États membres en Groupes électoraux (**Groupe I : 9 sièges, Groupe II : 7 sièges, Groupe III : 10 sièges, Groupe IV : 12 sièges, Groupe V : 20 sièges**) ; les candidatures doivent être communiquées à la Directrice générale, si possible six semaines au moins avant la session et, en tout cas, au moins quarante-huit heures avant l'élection ;
- les élections des **bureaux des commissions et comités** de la Conférence générale ;
- les élections des **comités et conseils intergouvernementaux** associés au programme de l'UNESCO ;
- la nomination du **Commissaire aux comptes** (tous les six ans).

La nomination du Directeur général a lieu tous les quatre ans au cours d'une séance plénière spéciale.

Les dates des élections sont communiquées dans le Calendrier des travaux, l'*e-journal* et par les annonces sur les écrans de télévision.

Pour l'élection des membres du Conseil exécutif, un bureau de vote est installé, les jours de l'élection, dans la **Salle V** de **10 heures à 13 heures** ; les délégués peuvent y voter à leur convenance sans que les débats s'interrompent (voir **38 C/2**).

Dates à retenir pendant la Conférence générale

Les séances plénières :

Mardi 3 novembre, 10 heures

La Conférence générale commence par une cérémonie d'ouverture en Plénière, sous la présidence provisoire du Président élu lors de la précédente session. Le Président provisoire propose à la Conférence générale le choix des **neuf membres** du **Comité de vérification des pouvoirs** qui se réunit le même jour, ainsi que la constitution du **Comité des candidatures**.

La Conférence générale approuve ensuite son ordre du jour, préparé par le Conseil exécutif.

Mardi 3 novembre, 15 heures

La Conférence générale élit son président et ses vice-présidents, sur proposition du **Comité des candidatures** ; celui-ci, composé de tous les chefs de délégation, s'est réuni le matin pour examiner les recommandations du Conseil exécutif sur ce point. Ensuite, le **Comité de vérification des pouvoirs** présente son premier rapport à la Plénière. Puis, la Présidente du Conseil exécutif présente le Rapport de la Directrice générale sur l'activité de l'Organisation en 2012-2013 (**38 C/3**) ainsi que les Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme (document **38 C/9**).

La Directrice générale introduit ensuite le **débat de politique générale**, en présentant le **Projet de budget**. Elle donne à cette occasion un aperçu des actions de l'UNESCO depuis la dernière session de la Conférence générale (**38 C/INF.2**). C'est à la fin du débat de politique générale qu'a lieu la réponse de la Directrice générale.

Mercredi 4 novembre

La troisième séance plénière commence par l'examen des recommandations du **Bureau** sur l'organisation des travaux (document **38 C/2**). Puis le **débat de politique générale** (déclarations nationales) se tiendra jusqu'au **lundi 9 novembre** (matin).

Lundi 9 novembre, 10 heures

Réponse de la Directrice générale au débat de politique générale.

Lundi 16 novembre, 10 heures – Mardi 17 novembre

Forum des dirigeants

Plate-forme internationale de réflexion et de débat, l'UNESCO a créé le **Forum des dirigeants** lors de la 36^e session de la Conférence générale pour imprimer, au plus haut niveau gouvernemental, une inspiration et des orientations nouvelles en direction de l'avenir. Cette année le **Forum des dirigeants** célébrera le 70^e anniversaire de l'adoption de l'acte constitutif de l'UNESCO. A cette occasion des Chefs d'État ou de gouvernement partageront leurs visions pour l'UNESCO et sa place sur la scène internationale aujourd'hui et à l'avenir, alors que la communauté internationale se tourne vers le programme de développement

durable post-2015.

De plus amples informations sur le format du Forum et les participants sont disponibles sur le site Internet de la Conférence générale et dans le document 38 C/2.

Vendredi 13 - Mercredi 18 novembre

La Plénière reprend ses travaux et les consacre à l'examen et à l'adoption des rapports des commissions présentés par leurs présidents ainsi que du budget. Une fois approuvés par la Plénière, les projets préparés par les commissions deviennent des décisions (appelées résolutions) de la Conférence générale.

Le **Forum des jeunes** se déroulera sur trois jours avant l'ouverture de la Conférence générale (du **lundi 26** au **mercredi 28 octobre 2015**). Le thème du Forum est le suivant : « *Jeunes citoyens du monde pour une planète durable* ».

Tous les documents portent la cote **38 C** qui correspond à la 38^e session de la Conférence générale. Beaucoup de documents de la Conférence sont désignés par leur numéro, leur cote ou leur série.

Documentation et information

■ Documents

38 C/ (chiffre) : Il s'agit des documents qui appellent une décision de la part de la Conférence générale ; ils constituent la série principale des documents :

38 C/1 Prov. Rev. : Ordre du jour provisoire révisé de la session

38 C/2 : Organisation des travaux

38 C/3 : Rapport de la Directrice générale sur l'activité de l'Organisation (2012-2013)

38 C/5 : Projet de programme et de budget pour 2016-2017

37 C/6 : Recommandations du Conseil exécutif sur le Projet de programme et de budget pour 2016-2017

37 C/INF : Ces documents contiennent des informations portées à la connaissance de la Conférence générale mais n'appellent pas de décision :

38 C/INF.1 : Invitations à la 38^e session

38 C/INF.2 : Introduction au débat de politique générale par la Directrice générale

38 C/REP : Cette série est utilisée pour les rapports statutaires adressés à la Conférence générale par les comités et conseils internationaux et intergouvernementaux de l'Organisation et pour les rapports des organes des Conventions de l'UNESCO et des conférences internationales ou régionales organisées par l'Organisation.

38 C/NOM : Ces documents contiennent des informations relatives aux élections auxquelles doit procéder la Conférence générale (nom des pays sortants, nombre de sièges à pourvoir, etc.)

38 C/DR. : Il s'agit des projets de résolution présentés par les États membres.

■ Comptes rendus

Conformément à la décision **186 EX/22 (II)**, les comptes rendus in extenso provisoires des séances plénières au cours de la 38^e

session, seront publiés non révisés. Les enregistrements sonores, dans les six langues de travail, de toutes les séances plénières pourront être consultés sur le site Web de la Conférence générale : <http://www.unesco.org/fr/general-conference>, où il est possible d'écouter en direct les débats des séances plénières.

Les enregistrements de toutes les séances sont conservés dans les archives de l'Organisation, où ils peuvent être consultés.

■ Liste des participants

Une liste provisoire des délégués, représentants et observateurs est disponible sur le site Web de la Conférence générale.

<http://www.unesco.org/fr/general-conference>

Activités diverses organisées pendant la Conférence générale

■ Exposition

La Mosaïque du Changement (MOC)

Tous les deux ans, les délégués de la communauté internationale se réunissent à la Conférence générale de l'UNESCO pour examiner l'état général de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

C'est également un moment privilégié, cher au personnel de l'Organisation, pour présenter les programmes et les projets qui font bouger les choses à travers le monde. Ces témoignages des activités de l'UNESCO présentés à travers une exposition multimédia, *La Mosaïque du Changement*, située dans le *Hall Ségur*, nourrissent les discussions de la Conférence et donnent au grand public des informations sur la mission et le mandat de l'UNESCO.

Chacun des thèmes présentés sur la mosaïque d'images invite le visiteur à découvrir les activités de l'Organisation et l'engagement des hommes et des femmes qui font aujourd'hui l'UNESCO.

L'**UNESCO ouverte** présente sept thématiques transversales :

- Education pour le 21^e siècle
- Promouvoir la liberté d'expression
- Protéger notre héritage culturel et promouvoir la créativité
- Construire les sociétés du savoir
- Une planète, un océan
- La science pour un avenir durable

Autres événements et réunions d'information

NB : L'information donnée ci-dessous est indicative et devra être vérifiée au cours de la session, notamment ici : <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/general-conference-side-events/>

UNESCO : Guide pratique

Banque

Vous pouvez effectuer toute opération bancaire aux bureaux de la **Société générale** situés respectivement :

- dans le bâtiment **Fontenoy**, aile **Saxe** (tél. : **01 53 69 55 60**), derrière la librairie et boutique de souvenirs ;
- dans le bâtiment **Miollis** (tél. : **01 44 38 79 20**), dans le hall derrière les ascenseurs en allant vers le Bar Miollis.

Horaires : du lundi au vendredi, de **9 h 30 à 12 h 15** et de **13 h 15 à 17 h 15**

Pendant la durée de la Conférence générale, le bureau de **Fontenoy** restera ouvert à l'heure du déjeuner et le samedi de **9 heures à 13 heures**

Merci de noter qu'aucunes opérations en espèces ne peuvent être effectuées au bureau de **Miollis** du 9 au 13 novembre et que les deux bureaux seront fermés le mercredi 11 novembre 2015, jour férié dans le pays hôte.

Des distributeurs sont disponibles 24h/24 à **Fontenoy** et à **Miollis**, à côté de chaque agence.

Bar des conférences

Il se trouve à **Fontenoy**, au sous-sol du Bâtiment des Conférences

Horaires : du lundi au vendredi, de **8 h 30 à 21 heures** (semaine 1) – **18 h 30** (semaines 2 et 3) et le samedi de **8 h 30 à 15 heures**

Café, thé, boissons, gâteaux et sandwiches seront servis toute la journée.

Cafétérias

Vous pouvez y déjeuner ; elles sont situées au :

- 7^e étage du bâtiment **Fontenoy**
Horaires : du lundi au samedi, de **11 h 45 à 14 h 30**, sauf mercredi 11 novembre, de **11 h 45 à 14 heures**
- 1^{er} sous-sol du bâtiment **Miollis**.
Horaires : du lundi au samedi, de **11 h 45 à 14 h 30**

Une **buvette** est également disponible dans la Salle des pas perdus, ouverte du lundi au vendredi, de **8 h 30 à 18 h 30** et le samedi de **8 h 30 à 15 heures**.

Restaurant

Au 7^e étage du bâtiment **Fontenoy**, le **restaurant Lowendal** est ouvert du lundi au samedi, de **11 h 45 à 14 h 30**. Fermé le vendredi 6 novembre. Réservations, tél. : **81600**

Cyberespaces

Des ordinateurs permettant l'accès à Internet sont à votre disposition en différents endroits au sous-sol du bâtiment **Fontenoy** : **salle Miró, Mallet** devant la **Salle XI**. Toute information sur la Conférence générale peut être obtenue à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/fr/general-conference>.

Vous pouvez également vous connecter à Internet grâce aux bornes Wifi :

Serveur : **HQ-AIR-PUB**

Nom d'utilisateur : **hq-air**

Mot de passe : **uneswifi**

Téléphone

Le numéro de téléphone de l'UNESCO est :

- pour un appel depuis la France : **01 45 68 10 00** ;
- pour un appel depuis l'étranger : **(00 33 1) 45 68 10 00**.

Si vous recevez un appel, celui-ci sera dirigé par le standard vers votre délégation permanente.

Pour appeler un poste à l'intérieur de l'UNESCO, composez directement les cinq derniers chiffres.

Pour obtenir un numéro à Paris, composez le **0** puis les **10 chiffres** du numéro de votre correspondant.

Vous pouvez appeler la province ou l'étranger directement depuis le bureau de votre délégation permanente, qui recevra plus tard la facture.

Courrier

Vous pouvez faire adresser du courrier à votre nom, en mentionnant aussi celui de votre délégation, à l'adresse de l'UNESCO :

UNESCO, 7 place de Fontenoy, F-75352 Paris 07-SP France

Vous trouverez le courrier qui vous est adressé au bureau de votre délégation permanente ou, si votre délégation n'a pas de bureau, à la **Réception des délégués**, dans le Foyer des conférences. Les observateurs des OIG/ONG et des Fondations doivent s'adresser à leur Réception, dans le **Mall**.

Poste

Des boîtes aux lettres situées près de l'entrée **Place de Fontenoy** et dans le hall du bâtiment **Miollis** sont à votre disposition.

Le bureau de poste le plus proche se trouve au 8, rue François Bonvin, Paris 15^e.

Horaires : du lundi au vendredi, de **9 heures à 20 heures**, le samedi, de **9 heures à 13 heures**.

Enregistrements

Des enregistrements sonores de toutes les séances plénières, ainsi que des réunions des organes subsidiaires de la Conférence peuvent être consultés à l'**Unité de la phonothèque** (bureau **S.371**, sous-sol du Bâtiment des conférences, tél. : **80058**).

La cérémonie d'ouverture et le Forum des dirigeants seront diffusés sur le Web (webcasts). L'UNESCO ne transfère pas les fichiers des webcasts sur DVD. Ces fichiers sont disponibles en vidéo à la demande.

Les actualités vidéo peuvent être téléchargées sur la page suivante :

<http://www.unesco.org/new/fr/media-services/multimedia/news-vidéos/b-roll/>

Des photos officielles des audiences des Chefs de délégation avec la Directrice générale seront prises par les services de l'UNESCO. Elles peuvent être téléchargées sur la page suivante :

www.unesco.org/new/gc-photos

Photographes

Vous pouvez organiser des séances photos avec les deux photographes de la Conférence, que vous trouverez à leur comptoir devant la **Salle II**.

Bibliothèque/Salle de consultation des archives

Vous pourrez y trouver un choix de quotidiens et de magazines en accès libre, ainsi que des dictionnaires, encyclopédies, annuaires, guides, etc.

Consultez le catalogue en ligne qui répertorie les documents/publications de l'UNESCO depuis 1972 et les acquisitions de la Bibliothèque depuis 1946.

Accédez à des ressources d'information en ligne telles que Economist Intelligent Unit, World Bank e-library, OECD iLibrary, et d'autres.

Consultez les archives de l'UNESCO et des organismes qui l'ont précédée, notamment l'Institut international de coopération intellectuelle (1925-1946) et la Commission préparatoire (1945-1946).

Vous souhaitez peut-être également consulter une version papier des documents des sessions antérieures de la Conférence générale et du Conseil exécutif ou lire les dossiers de la correspondance officielle entre l'UNESCO et votre pays.

Une zone d'accès Wifi et un service d'assistance pour la recherche et l'accès seront également à disposition. L'utilisation d'appareils photographiques numériques est recommandée pour toute reproduction des Archives de l'UNESCO.

Emplacement : rez-de-chaussée, à l'entrée du bâtiment **Fontenoy**.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de **9 h 30 à 17 h 30** (services d'archives : de 14 heures à 17 h 30) et le samedi, de **9 h 30 à 12 h 30**

Tél. : (bibliothèque) **80356** ou **80360** ; (archives) **80004** ou **81950**

Courriels : library@unesco.org (bibliothèque) ;
archives@unesco.org (archives)

Sites Web : <http://www.unesco.org/library> ;
<http://www.unesco.org/archives>

Œuvres d'art

Vous pouvez découvrir en visite libre les nombreuses œuvres d'art qui décorent la Maison de l'UNESCO. Constituée au fil des années, la plus grande collection d'art des Nations Unies existe depuis la construction des bâtiments du Siège, grâce aux commandes et aux donations généreuses des Etats membres.

La majorité des œuvres sont exposées dans les couloirs, espaces de travail partagés ou lieux publics, ainsi que dans les espaces extérieurs. Les œuvres majeures de la collection accessibles au rez-de-chaussée et au sous-sol comportent des codes QR donnant de plus amples informations sur l'œuvre et l'artiste.

Pour plus de renseignements sur la collection n'hésitez pas à vous rendre sur le site : www.unesco.org/artcollection

Économat

En tant que délégué, vous avez accès, sur présentation de votre badge, à l'Économat de l'UNESCO qui se situe au 1^{er} sous-sol du bâtiment **Bonvin (Bâtiment VI)**. L'Économat propose, en plus d'articles de consommation courante, des parfums, de la gastronomie et des souvenirs.

Horaires : du lundi au vendredi, de **11 h 45 à 18 h 30** ; samedi 7 novembre, de **10 heures à 18 heures** ; samedi 14 novembre, de **10 heures à 13 h 30**

Une antenne de l'Économat se trouve au sous-sol du **Bâtiment des conférences (Fontenoy)**, dans le **Mall**.

Horaires : du lundi au vendredi, de **10 heures à 18 heures** ; samedi 7 novembre, de **10 heures à 18 heures** ; samedi 14 novembre, de **10 heures à 13 h 30**.

Librairie et boutique de souvenirs de l'UNESCO

Située dans l'aile **Saxe** du bâtiment **Fontenoy**, la librairie de l'UNESCO vend les publications, CD et CD-ROM de l'UNESCO

ainsi que certaines publications de l'ONU. Vous y trouverez également des cadeaux labellisés UNESCO et des articles philatéliques et numismatiques. Sur présentation de leur badge, les délégués bénéficient d'une réduction de 50% sur la plupart des publications de l'UNESCO.

Dans l'antenne de la boutique située dans le **Hall Ségur**, vous trouverez les nouvelles publications de l'UNESCO ainsi que des articles édités à l'occasion du 70^e anniversaire de l'Organisation.

Horaires : du lundi au vendredi, de **9 heures à 18 heures** ; le samedi, de **9 heures à 13 h 30** (tél. : **80370**)

Livres et cadeaux divers

Vous trouverez dans l'aile **Saxe** du bâtiment **Fontenoy**, derrière la librairie-boutique de l'UNESCO, un point de vente de livres (romans, nouvelles...) et de souvenirs.

Horaires : du lundi au vendredi, de **10 heures à 17 heures** ; le samedi, de **10 heures à 13 heures** (tél. : **80241**)

Vestiaires

Des vestiaires sont à votre disposition à proximité de la **Salle I** (tél. : **85120**).

Photocopies

Un service de photocopie est à votre disposition dans le **Mall** situé au sous-sol du Bâtiment des conférences. À l'intérieur des salles de conférence, adressez-vous aux commis de salle.

Presse

La **salle de presse** se trouve dans la salle **Miró 3**, au rez-de-chaussée du bâtiment **Fontenoy** (tél. : **81706**).

Réservation de salles

Pour réserver une salle de réunion, veuillez-vous adresser au **Service de planification des salles** qui s'efforcera de répondre aux demandes des groupes de délégations en fonction des disponibilités (bureau **C.007**, tél. : **82177**).

Pour les **réunions bilatérales de haut niveau**, les délégations permanentes peuvent réserver un des cinq **salons** situés dans **Miró**, pour une ou deux heures maximum, en s'adressant directement à la personne chargée de l'accueil devant ces salons (tél. : **80002**)

Salle de recueillement

Une salle de recueillement est mise à la disposition des délégués au bureau **1.131**, au 1^{er} étage du bâtiment **Fontenoy**.

Objets perdus

Si vous avez perdu ou trouvé quelque-chose, adressez-vous à la **Réception des délégués** ou au **Service de garde** (tél. : **81637** ou **81649**).

Santé

Le Service médical et **l'infirmierie** se trouvent dans le bâtiment **Fontenoy** dans l'aile jaune du 2^e étage (bureau 2.096).

Horaires : du lundi au vendredi, de **9 h à 18 h 30** ; le samedi, de **9 heures à 13 h 30**

Service de garde lors des séances de nuit et le samedi matin (tél. : **80867**)

Urgences médicales : pendant la Conférence générale, une Antenne du **SAMU** (Service d'aide médicale d'urgence) de Paris est installée en permanence dans le **Hall Ségur** à **Fontenoy** (tél. : **80588** ou **81639**).

En dehors de l'UNESCO : dans les cas graves, appelez directement le **SAMU** (tél. : **15**). Si vous avez besoin d'un médecin, téléphonez à **SOS Médecins** au **01 43 37 77 77**, ou aux **Urgences Médicales de Paris** (UMP) au **01 53 94 94 94**.

Urgences

À l'intérieur de l'UNESCO, appelez le **Poste central de garde** :

- à **Fontenoy**, tél. : **81637** ou **81649** ;
- à **Miollis**, tél. : **82580**.

En dehors de l'UNESCO, appelez « **Police secours** », tél. : **17**.

Incendie

À l'intérieur de l'UNESCO, pour tous les bâtiments, tél. : **18** depuis un poste interne de l'UNESCO.

En dehors de l'UNESCO, appelez les **Pompiers de Paris**, tél. : **18**.

PARIS : Guide pratique

Activités culturelles à Paris

Des programmes ont été spécialement conçus par l'**Association de la communauté UNESCO** pour les délégués et les personnes accompagnant les participants ; pour tout renseignement, s'adresser à l'antenne de cette association dans la **Salle des pas perdus**.

Change (octobre 2015)

La monnaie locale est l'euro.

1 \$ = 0.891 €

Climat

Au moment de la Conférence générale, le temps à Paris est généralement instable, avec des journées relativement ensoleillées mais les matinées et les soirées sont fraîches. Un manteau et un parapluie sont recommandés. Les températures journalières moyennes varient entre 5°C et 15°C.

Grands magasins

De la station de métro Ségur, la ligne 10 vous conduit au **Bon Marché** (métro : Sèvres-Babylone) ou au Centre commercial Beaugrenelle (ouvert le dimanche, métro : Charles Michels), tous deux proches de l'UNESCO. Les autobus **80** et **28** vous emmènent à la Gare Saint-Lazare, qui n'est qu'à quelques minutes à pied du **Printemps** ou des **Galerias Lafayette** (situés boulevard Haussmann).

Musées

Tous les musées nationaux, comme **Le Louvre**, sont fermés le mardi ; les musées de la Ville de Paris sont fermés le lundi.

- Musées nationaux :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Musees/Musees-en-image/Musees-Nationaux>

- Musées de la Ville de Paris :

<http://parismusees.paris.fr/fr/les-musees-de-la-ville-de-paris>

Restaurants du quartier

Si vous souhaitez déjeuner ou dîner en dehors de l'UNESCO, une liste des restaurants est disponible à la **Réception des délégués**.

Théâtres, concerts, cinémas et Paris la nuit

Il existe deux publications hebdomadaires, **Pariscope** et l'**Officiel des spectacles**, que vous pouvez acheter dans tous les kiosques à

journaux en ville.

Transports à Paris

Taxis

Vous pouvez trouver des taxis en appelant les numéros suivants :
01 49 36 10 10 ou **01 47 34 00 00**.

En arrivant, le compteur du taxi indiquera déjà un certain montant. Ce montant, qui correspond au prix du parcours effectué pour venir vous chercher, est à votre charge. Il y a trois tarifs selon l'heure et la distance du centre-ville :

- **Tarif A** (jour), dans Paris de **10 heures** à **17 heures**, du lundi au samedi ;
- **Tarif B** (nuit), dans Paris de **17 heures** à **10 heures** du lundi au samedi, ainsi que pour les aéroports d'**Orly** et de **Roissy** ;
- **Tarif C**, en banlieue, la nuit, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Transports en commun

Métro : 1 ticket est valable pour un voyage quelle que soit la distance parcourue. Il est plus économique d'acheter un carnet de **10 tickets**. Stations proches de l'UNESCO : Ségur, Cambronne, Sèvres-Lecourbe, École militaire.

Autobus et tramway : utilisez les mêmes tickets que dans le métro ; un ticket par voyage. Les autobus qui passent près de l'UNESCO sont le **28**, le **80**, le **82**, le **87** et le **92**.

